

Séance ordinaire du conseil territorial du 24 mai 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-05-24_2755

Ablon-sur-Seine – Bilan de la concertation
préalable à la déclaration de projet emportant
mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mai à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 18 mai 2022. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		-
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	L. Bensarsa-Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	V. Leurin-Marcheix	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Représenté	L. Bensarsa-Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	P. Gaudin	P
Viry-Chatillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	P. Sac	P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	A Teillet	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Représentée	P. Bouyssou	P
Cachan	Mme DE COMAROND Hélène	Présente		P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	F. Sourd	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	J.L. Laurent	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. Mraidi	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Représenté	P. Segura	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	F. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Absent		-
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	J.L. Maitre	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	J.L. Maitre	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent ⁽¹⁾		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	M. Dorra	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	C. Lefebvre	P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	I. Ben-Cheikh	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Absente		-
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	J.M. Leprêtre	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	R. Marchand	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	G. Conan	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. Bell'Lloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	C. Pecqueux	P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	P. Bell'Lloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	I. Ben-Cheikh	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Nowak	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Absente		-
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	V. Morin	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	C. Lefebvre	P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	E. Grillon	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Dorra	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. Ebode Ondobo	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	L. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	S. Ostermeyer	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Présente		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	R. Boivin	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	V. Capelo	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		-
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	G. Conan	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Présent		P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	P. Bouyssou	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	P. Sac	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	P. Gaudin	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Mraidi	P
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	J. Berenger	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) A partir de la délibération 2747

Secrétaire de Séance : Monsieur Alexis Teillet

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2741 à 2746	53	41	94
2747 à 2761	54	41	95

Exposé des motifs

En 2018, l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine amont (EPA-ORSA) a lancé en partenariat avec la commune d'Ablon des études visant à la redynamisation du centre-ville ablonais. Pour rendre possible certaines évolutions attendues, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ablon-sur-Seine a été prescrite par délibération du conseil territorial en date du 17 novembre 2020.

L'objectif poursuivi est de revitaliser le centre-ville en encadrant les évolutions d'emplacements stratégiques en garantissant une mixité fonctionnelle cohérente des projets tout en imposant une exigence de qualité et de mise en valeur des espaces publics. Les emplacements identifiés se trouvent pour la plupart en zone UA du PLU, dans une zone qui correspond au centre-ville d'Ablon. Les règles applicables dans la zone ne sont pas adaptées au développement de certains ilots, soit du fait de la dimension parcellaire inhabituelle pour la commune, soit du fait de la spécificité du projet (résidence services séniors, par exemple). La stratégie consiste à rendre réalisable le projet idéal sur chacun de ces secteurs, tout en limitant les projets qui ne rempliraient pas les critères déterminés par les études menées préalablement, avec des modifications mineures de la réglementation applicable.

De plus, certains de ces secteurs se trouvant en zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly, une procédure de délimitation de secteurs de renouvellement urbain (dit « de pastillage ») afin d'autoriser la réalisation de logements est menée en parallèle par l'EPT et la Ville.

Rappel des modalités de concertation

Conformément aux articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, une concertation préalable a été menée associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur la base des objectifs suivants :

- Requalification du centre-ville
- Implantation d'une résidence séniore
- Favoriser la mixité fonctionnelle et l'implantation de commerces

Cette concertation a également permis de communiquer sur la procédure de délimitation de secteurs de renouvellement urbain en zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly dont font également l'objet certains secteurs de projets.

Les modalités de la concertation ont été définies par délibération du conseil territorial en date du 17 novembre 2020 :

- L'organisation d'au moins une réunion publique
- Un article au minimum dans le journal d'informations municipales
- Une insertion d'une page dans le site internet de la Ville d'Ablon-sur-Seine
- Affichage et mention de la concertation sur les panneaux d'affichage de la ville d'Ablon-sur-Seine
- La mise à disposition d'un dossier de présentation du projet et d'un registre de concertation destiné à recueillir les observations des personnes concernées. Ces documents seront mis à disposition du public en ville d'Ablon-sur-Seine aux heures et jours habituels d'ouverture.

Bilan de la concertation

Cette concertation étant achevée, il convient que le conseil territorial en tire le bilan, en application de l'article L103-6 du code de l'urbanisme.

1) Sur la forme

Malgré la crise sanitaire, l'organisation d'une réunion publique d'information en visio-conférence via la plate-forme "zoom" a eu lieu le 10 juin 2021 de 18h00 à 20h00 réunissant une dizaine de participants au total.

Cette réunion publique d'information avait été annoncée par :

- L'affichage et les mentions de la concertation sur les panneaux d'affichage habituels de la commune d'Ablon-sur-Seine.
- L'affichage sur le panneau lumineux en centre-ville.
- 2 annonces sur le compte "Facebook" de la commune.
- Une page sur le site internet de la commune mise en évidence avec le lien d'accès à la visio-conférence (sous forme d'un "QR code").

- Une page dans le journal municipal L'Ablonais n°42 avec le lien d'accès à la visio-conférence (sous forme d'un "QR code").
- L'information des ablonais et porteurs de projets éventuellement intéressés pendant les échanges avec le Service Urbanisme.

Par ailleurs et outre cette réunion publique, la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU a été expliquée et annoncée par divers moyens et notamment :

- Informations dans le journal d'informations municipales l'Ablonais :
 - L'Ablonais n° 40 (novembre, décembre 2020) : Pages 13,14 et 15 (gros dossier)
 - L'Ablonais n° 42 (juin, juillet, août 2021) : Page 9
 - L'Ablonais n° 43 (septembre, octobre, novembre 2021) : Page 13
- Insertion d'une page expliquant les projets sur le site internet de la ville
- Un dossier de présentation des projets et un registre de concertation mis à disposition des habitants pour recueillir leurs observations (aucunes remarques à ce jour).
- L'information des ablonais et porteurs de projets éventuellement intéressés pendant les échanges avec le Service Urbanisme sur les sujets relatifs aux secteurs concernés.

2) Sur le fond

Il faut remarquer la faible mobilisation des ablonais pour la réunion publique du 10 juin 2021 malgré les efforts en termes de communication. Au cours de cette concertation avec les habitants, les questions et les échanges ont mis en avant les points suivants :

- Un accueil plutôt favorable et une bonne compréhension des enjeux.
- Des inquiétudes sur le respect du cadre de vie ablonais (stationnement, densité des constructions à venir etc.)

Les inquiétudes ont été levées en rappelant que la déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU ne favorisera pas une densification immodérée du centre-ville, les hauteurs maximales et règles de stationnement relatives à l'habitation n'étant par exemple pas modifiées.

Au vu des remarques exprimées ou à l'absence de critiques négatives, les habitants semblent favorables aux projets.

Il est joint à la présente délibération, un bilan de la concertation reprenant les observations émises par les habitants lors de la concertation. Il est disponible sur demande auprès du Service Urbanisme de la Ville et sera joint au dossier d'enquête publique à venir.

Sur avis favorable du conseil municipal d'Ablon-sur-Seine en date du 07 avril 2022, il est proposé au conseil territorial de donner un avis favorable à l'approbation du bilan de la concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Ablon-sur-Seine.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.103.2 et suivants, L.153-49 à L.153-59 et L.300-1 ;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune d'Ablon-sur-Seine, approuvé par délibération du Conseil municipal d'Ablon-sur-Seine en date du 19 décembre 2013, modifié par délibération du Conseil municipal en date du 25 septembre 2014, et modifié par délibération du Conseil Territorial du 21 décembre 2019 ;

Vu le plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly révisé, approuvé par arrêté interpréfectoral en date du 21 décembre 2012 ;

Vu la délibération n°2018-11-13_1215 du Conseil territorial de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 13 novembre 2018 portant approbation des secteurs de prise en considération de l'étude urbaine et de programmation pour la revitalisation du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Ablon sur-Seine en date du 24 septembre 2020 donnant un avis favorable au lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n°2020-11-17_2097 du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 17 novembre 2020 prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et définissant les modalités de la concertation préalable ;

Vu le document de bilan de concertation annexée ;

Sur avis favorable du conseil municipal en date du 7 avril 2022 ;

Considérant les modalités de concertation suivantes mises en œuvre conformément à la délibération du conseil territorial en date du 17 novembre 2020 :

- L'organisation d'une concertation publique en visio-conférence via la plate-forme « zoom » le 10 juin 2021 de 18h00 à 20h00 réunissant une dizaine de participants au total.

L'annonce préalable de cette réunion publique d'information avait été annoncée par les moyens suivants :

- Affichage et mentions de la concertation sur les panneaux d'affichage habituels de la commune d'Ablon-sur-Seine.
- Affichage sur le panneau lumineux en centre-ville.
- 2 annonces sur le compte « Facebook » de la commune.
- Page sur le site internet de la commune mise en évidence avec le lien d'accès à la visio-conférence (sous forme d'un « QR code »).
- Page dans le journal municipal L'Ablonais n°42 avec le lien d'accès à la visio-conférence (sous forme d'un « QR code »).
- Information des ablonais et porteurs de projets éventuellement intéressés pendant les échanges avec le Service Urbanisme.

- L'information régulière dans le journal d'informations municipales L'Ablonais et notamment :

- L'Ablonais n° 40 (novembre, décembre 2020) : Pages 13,14 et 15 (gros dossier)
- L'Ablonais n° 42 (juin, juillet, août 2021) : Page 9
- L'Ablonais n° 43 (septembre, octobre, novembre 2021) : Page 13

- Insertion d'une page expliquant les projets sur le site internet de la ville

- Un dossier de présentation des projets et un registre de concertation mis à disposition des habitants pour recueillir leurs observations (aucunes remarques à ce jour).

Considérant les observations recueillies et compilées dans le bilan de la concertation ci-annexée ;

Considérant la nécessité que les membres du conseil territorial arrêtent le bilan de la concertation ;

Entendu le rapport de M. Camille Vielhescaze,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Donne un avis favorable sur le bilan de la concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Ablon-sur-Seine, annexé à la présente.
2. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports.
3. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 95

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 31 mai 2022 ayant été publiée le 31 mai 2022



A Vitry-sur-Seine, le 27 mai 2022
Le Président

Michel LEPRETRE



REVITALISATION DU CENTRE-VILLE D'ABLON-SUR-SEINE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan
Local d'Urbanisme d'Ablon-sur-Seine

&

Délimitation de secteurs de renouvellement urbain en zone C du
Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly

Bilan de la concertation préalable

- I. LA CONCERTATION PUBLIQUE DU 10 JUIN 2021
- II. AUTRES MODALITÉS DE CONCERTATION

Introduction :

En 2018, l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine amont (EPA-ORSA) a lancé en partenariat avec la commune d'Ablon des études visant à la redynamisation du centre-ville ablonais. Pour rendre possible certaines évolutions attendues, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ablon-sur-Seine a été prescrite par délibération du conseil territorial en date du 17 novembre 2020.

L'objectif poursuivi est de revitaliser le centre-ville en encadrant les évolutions d'emplacements stratégiques en garantissant une mixité fonctionnelle cohérente des projets tout en imposant une exigence de qualité et de mise en valeur des espaces publics. Les emplacements identifiés se trouvent pour la plupart en zone UA du PLU, dans une zone qui correspond au centre-ville d'Ablon. Les règles applicables dans la zone ne sont pas adaptées au développement de certains ilots, soit du fait de la dimension parcellaire inhabituelle pour la commune, soit du fait de la spécificité du projet (résidence services seniors, par exemple). La stratégie consiste à rendre réalisable le projet idéal sur chacun de ces secteurs, tout en limitant les projets qui ne rempliraient pas les critères déterminés par les études menées préalablement, avec des modifications mineures de la réglementation applicable.

De plus, certains de ces secteurs se trouvant en zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly, une procédure de délimitation de secteurs de renouvellement urbain (dit « de pastillage ») afin d'autoriser la réalisation de logements est menée en parallèle par l'EPT et la Ville.

Conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, une concertation préalable a été menée associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur la base des objectifs suivants :

- Requalification du centre-ville
- Implantation d'une résidence sénior
- Favoriser la mixité fonctionnelle et l'implantation de commerces

Cette concertation a également permis de communiquer sur la procédure de délimitation de secteurs de renouvellement urbain en zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly dont font également l'objet certains secteurs de projets.

Les modalités de la concertation ont été définies par délibération du conseil territorial en date du 17 novembre 2020 :

- L'organisation d'au moins une réunion publique
- Un article au minimum dans le journal d'informations municipales
- Une insertion d'une page dans le site internet de la Ville d'Ablon-sur-Seine
- Affichage et mention de la concertation sur les panneaux d'affichage de la ville d'Ablon-sur-Seine
- La mise à disposition d'un dossier de présentation du projet et d'un registre de concertation destiné à recueillir les observations des personnes concernées. Ces documents seront mis à disposition du public en ville d'Ablon-sur-Seine aux heures et jours habituels d'ouverture.

Cette concertation étant achevée, il convient que le conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en tire le bilan, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

C'est l'objet du présent dossier dans lequel sera présentée la réunion publique du 10 juin 2021 et la restitution des observations recueillies, puis dans un second temps, les autres modalités de concertation mises en œuvre.

Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

I. LA CONCERTATION PUBLIQUE DU 10 JUIN 2021

1. Réunion publique du 10 juin 2021 en visioconférence

▪ Communication préalable à la réunion :

Les services de la commune ont toujours informé sur les réflexions en cours sur le centre-ville d'Ablon depuis les premières études pilotées par l'EPA-ORSA à ce sujet en avril 2018. Les procédures qui découlent de ces études et réflexions ont bien sûr fait l'objet de multiples mesures de publicité et d'information, notamment via le très suivi journal municipal *L'Ablonais*.

Concernant spécifiquement la réunion publique du 10 juin 2021, tous les moyens ont été déployés pour solliciter le maximum d'ablonais et d'acteurs concernés par le futur du centre-ville d'Ablon. Compte-tenu de la situation sanitaire, il a été convenu de mener cette réunion publique par voie dématérialisée via la plate-forme « Zoom ». Afin de ne rien laisser au hasard, la commune s'est adjoint les services de professionnels de l'animation de tels évènements afin de s'assurer de sa réussite. L'information préalable à cette réunion publique a notamment inclus :

- Affichage et mentions de la concertation sur les panneaux d'affichage habituels de la commune d'Ablon-sur-Seine
- Affichage sur le panneau lumineux en centre-ville
- 2 annonces sur le compte « Facebook » de la commune



- Page dans le journal municipal L'Ablonais n°42 avec le lien d'accès à la visioconférence sous forme d'un « QR code ».
- Information des ablonais et porteurs de projets éventuellement intéressés pendant les échanges avec le Service Urbanisme

- o Page sur le site internet de la commune mise en évidence avec le lien d'accès à la visio-conférence sous forme d'un « QR code ».

The screenshot shows the website of Ablon-sur-Seine. The main heading is "Revitalisation du centre ville : réunion publique en visio-conférence". Below the heading, it states: "Une réunion publique de présentation du programme de revitalisation du centre-ville est organisée le Jeudi 10 juin à 18h en visio-conférence Zoom, pour informer la population ablonaise sur l'avenir du centre-ville." A link is provided: "Pour accéder à la réunion publique d'information le jeudi 10 juin à 18h :". A QR code is displayed with the text "Scannez Moi" and "En scannant ce QR Code, ACCÉDEZ À LA RÉUNION PUBLIQUE du 10 JUN à 18H".

■ Présentation de la réunion

La réunion publique du 10 juin 2021 concernant le projet de revitalisation du centre-ville d'Ablon-sur-Seine en visio-conférence, a permis la présentation du projet stratégique de la ville, qui tout en préservant le patrimoine et le cadre de vie, entend redynamiser le centre-ville.

Ce projet comprend trois volets qui ont été détaillés lors de la réunion publique :

- 1/ Un volet rénovation urbaine
- 2/ Un volet commerces
- 3/ Un volet habitat privé

■ Intervenants

Éric GRILLON,
Maire d'Ablon-sur-Seine

Jean-Bernard PAUL,
1^{er} adjoint, en charge de l'urbanisme et des travaux

Benoît OLIVIER,
Directeur du Développement Urbain et de l'Habitat

Zineb AMRANE,
Responsable de l'ingénierie stratégique de l'EPA ORSA
Directrice adjointe à la Direction de l'Ingénierie Stratégique des Territoires et des Études Urbaines

Anissa PECHEUX – EPA ORSA
Responsable d'études à la Direction de l'Ingénierie Stratégique des Territoires et des Études Urbaine

2. Présentation du projet de revitalisation du centre-ville



Le projet présenté lors de cette réunion est un projet clé pour la ville, il gravite autour de 3 thématiques :

- L'aménagement du centre-ville ;
- La redynamisation des commerces ;
- L'amélioration de l'habitat.

A. les objectifs de l'action municipale

Pourquoi un plan de rénovation de la ville ?

- Une ville qui ne se développe pas est une ville qui se "meure" ;
- La population ablonnaise se renouvelle et augmente :
 - ce qui entraîne de nouvelles constructions ;
 - Le nombre de nouveaux logements à créer pour maintenir la même population s'appelle le « point mort démographique »

Comment ?

- La maîtrise de l'aménagement de l'urbanisme : la ville souhaite garder la maîtrise des zones à construire, principalement en centre-ville et appartenant à des propriétaires privés ;
- Le maintien et le développement du commerce :
 - en apportant des aides aux commerçants ablonnais ;
 - en aidant de nouveaux commerçants à s'installer ;
- L'amélioration de l'habitat :
 - La ville souhaite apporter des aides financières pour la rénovation de l'habitat.

Avec quels partenaires ?

- Les partenaires institutionnels :



- Les prestataires missionnés sur des études pluridisciplinaires :
 - Urbanisme :



CHAMP LIBRE



- Commerces :



- Habitat dégradé :



#Résultat des études : le centre-ville idéal

Depuis le 2 avril 2018, la ville a fait réaliser des études et a passé des conventions avec des partenaires afin de mener à bien ces orientations.

Les études ont donné lieu à un schéma urbain dynamique et soucieux du cadre de vie, à travers lequel une douzaine de secteurs ont été repérés.

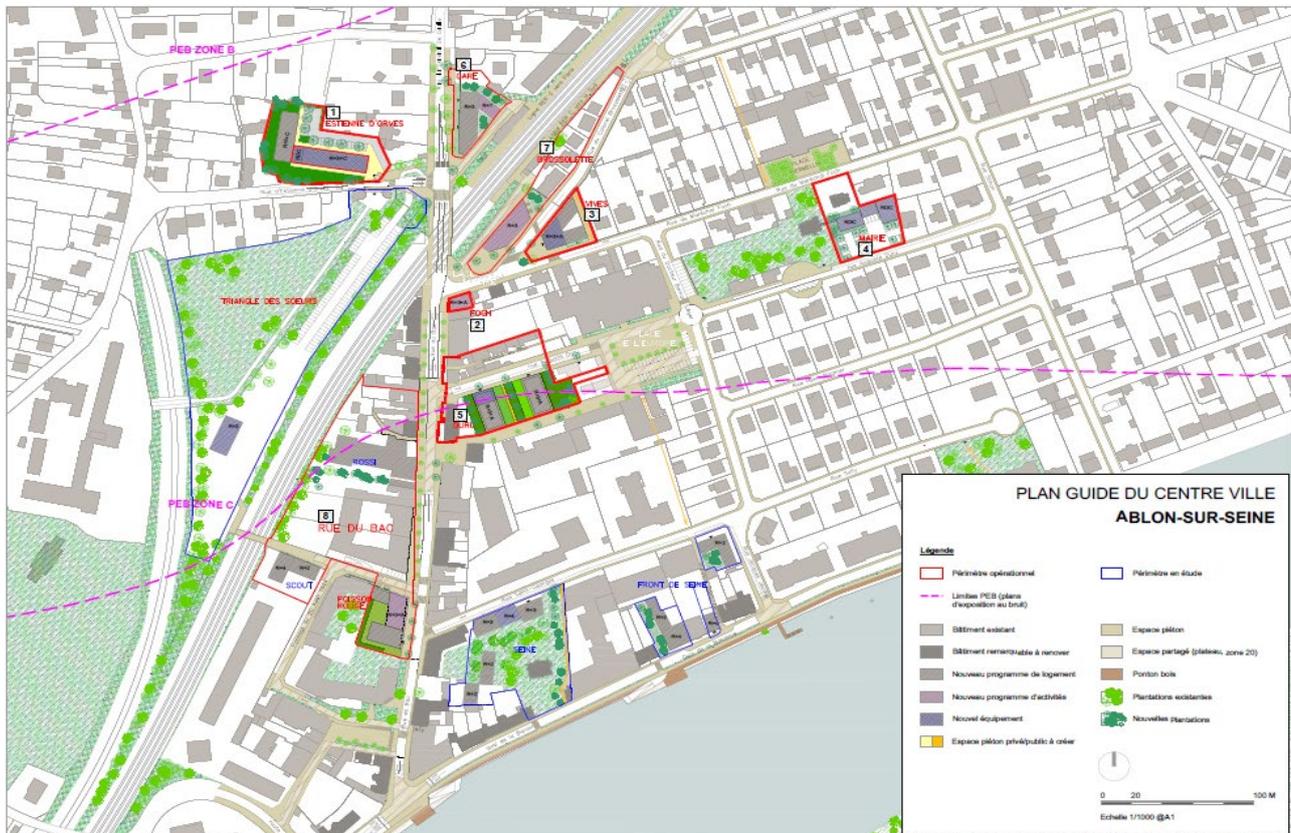


Schéma d'aménagement urbain développé par AP5 (2019) et actualisé par Champ Libre (2021)

#8 secteurs stratégiques/prioritaires sont ciblés par ce plan guide :

- Le secteur Estienne d'Orves :
 - 1300 m²;
 - en face du sacré cœur ;
 - va être requalifié en résidence services seniors ;
- Le secteur Foch :
 - Requalification commerciale et logements ;
- L'angle Brossolette/Foch :
 - Logements neufs en accession et réaménagement de la chaussée;
- La mairie :
 - Restructuration et réhabilitation/reconstruction de nouveaux bâtiments pour les services de la commune ;
- Le secteur Duru :
 - réhabilitation de l'habitat ;
 - nouvel accès transversal pour l'école Curie;

- Le secteur de la gare :
 - travail avec la SNCF ;
- Le secteur Brossolette :
 - développement économique à long terme ;
- Le secteur de la rue du Bac :
 - Logements neufs
 - réhabilitation de l'habitat dégradé
 - développement de l'offre commerciale ;

#4 secteurs repérés protégés :

- Le Triangle des Sœurs ;
- Les Scouts (terrain bâti derrière l'église) ;
- Des propriétés remarquables avec de grands terrains au bord de la Seine
 - la ville souhaite en garder la maîtrise ;
- Le Front de Seine avec la construction de la résidence Clémentine Pitois :
 - 96 logements pour les personnes ayant besoin de soin d'EHPAD ;
 - 6 logements seniors attribués par la Ville.

B. Les actions menées et en cours

#Approche globale :

Le contexte :

En 2014, la mairie a été assaillie par des propositions de promoteurs immobiliers. Si leurs projets avaient été réalisés, la population ablonnaise aurait beaucoup augmenté, or, cela ne correspondait pas au projet politique de la mairie.

Peu de temps après, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui avait été voté, a été annulé par décision de justice : la mairie était alors privée de la maîtrise des décisions liées à l'urbanisme. C'est à ce moment que la mairie a décidé de lancer des études et de s'entourer de partenaires afin d'avoir des outils et des compétences pour définir une politique d'urbanisme.

Les études lancées :

- Étude des besoins sociaux auprès de Soliha ;
- Plusieurs études d'aménagement avec l'E.P.A ORSA (Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont).

Les objectifs globaux :

- Prioriser la qualité des infrastructures de la ville (voirie, écoles, installations médico-sociales, installations culturelles...) ;
 - les améliorer et les rénover sans endetter la Ville.
- Utiliser les terrains constructibles :
 - pour l'intérêt général (rénovation de ces structures) ;
 - création de logements dans la limite de ce que la commune peut gérer.
- Commencer par la rénovation urbaine du centre-ville où la pression foncière est la plus importante.

#Les partenariats :

Convention de partenariat EPFIF

- Objectifs : Permettre l'acquisition de foncier pour mener des projets favorables au cadre de vie
- Intervention foncière sur le centre-ville :
 - possibilité de préempter et acheter des terrains dans le cadre de projets conduits par la Ville ;
 - acquisition par lot et conservation des terrains en attendant que les terrains soient assez grands pour que les projets communaux voient le jour ;



Convention « Centres-Villes Vivants » avec la Métropole du Grand Paris – Ablon-sur-Seine lauréat de l'appel à projets

- Objectifs : Mener des actions au bénéfice des commerçants d'Ablon
- Financement : Plan d'action 2021-2023 à hauteur de 165 000€
 - Subvention Métropole : 82 500 € (soit 50%)
 - Subvention Ville : 82 500 € (soit 50%)



Adhésion au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne

- Objectifs : Favoriser l'implantation de commerces de proximité et de restauration dans le centre-ville ;
- Cet établissement peut faire du portage (à l'image de l'EPA ORSA) en matière de locaux commerciaux ;
- Processus d'adhésion en cours (devrait être effectif à la rentrée scolaire).



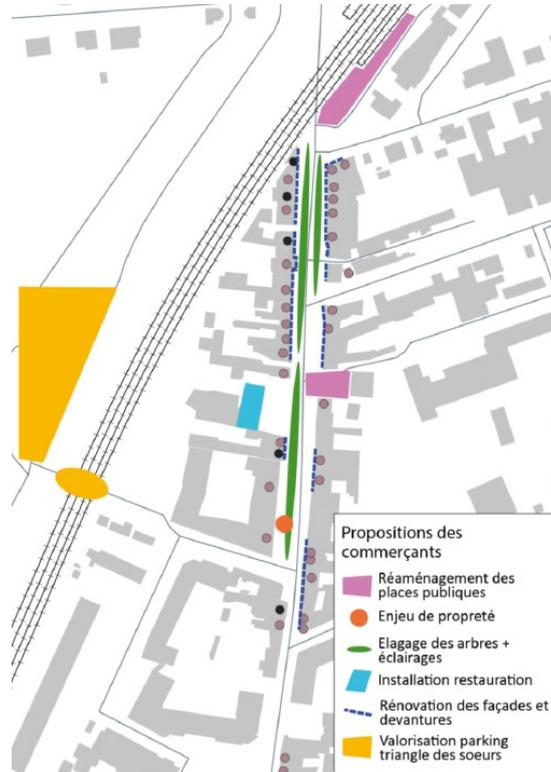
#Les outils :

- Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) : document qui cadre l'évolution de l'urbanisme sur la commune ;
- Le droit de préemption : la ville est informée des ventes immobilières en avance ;
- Un Guide d'Urbanisme : aide les habitant.e.s à préparer leurs projets dans le respect de la réglementation ;
- Une Charte des devantures commerciales (en cours de publication) : prône l'unité des façades commerciales sur la commune ;
- Une déclaration obligatoire de location pour lutter contre l'habitat indigne.

#Commerces :

- Solliciter les commerçants pour leur apporter des solutions (atelier des commerçants en octobre 2020)
- Amplifier la visibilité des commerçants
- Viser à diversifier l'offre commerciale (restauration, commerces de bouche de qualité)

- La Ville s'implique lors de leur implantation (qui peut aller exceptionnellement jusqu'à l'acquisition de locaux commerciaux)
- Harmoniser la rue du Bac, par l'amélioration des vitrines et de l'espace public
 - signalétique , stationnement etc.

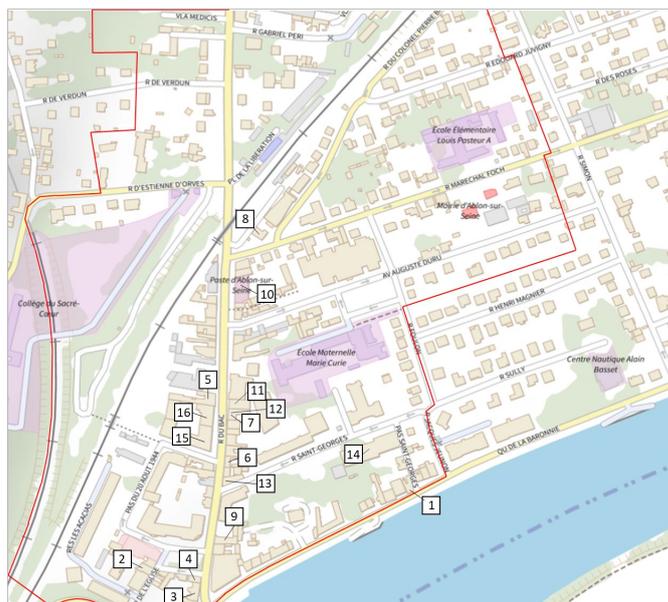


*Proposition des commerçants issus
de l'atelier du 12 octobre 2020*

#Habitat :

Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat en 2022

- Lutte contre l'habitat insalubre et indigne :
 - lutte notamment contre la division illégale et les travaux non déclarés ;
 - en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé ;
 - une attention particulière portée sur la rue du Bac ;
- 200 logements éligibles à une aide individuelle ;
- 16 copropriétés comprenant 250 logements éligibles à une aide collective(isolation phonique et thermique, performances énergétiques, accessibilité et maintien à domicile) ;
- Un plan de financement validé (avec des aides de l'État, de subventions et des fonds de la Ville).



Plan de localisation des adresses identifiées dans le diagnostic d'OPAH RU, issu des études menées par Soliha et Dévelop'Toit, 2020

#Urbanisme :

EHPAD Pitois

- 19, quai de la Baronnie
- Face à la Seine
- 94 lits + 6 logements séniors
- Livraison à l'automne 2021



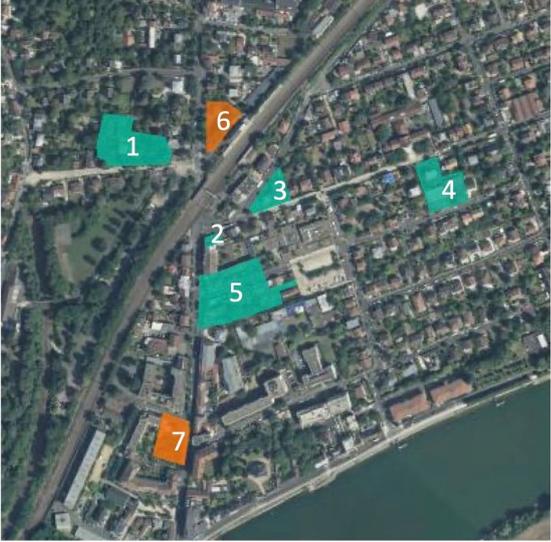
Résidence « Le Rossi »

- 21 et 21 bis, rue du Bac
- En plein cœur de la rue principale
- 60 logements de qualité
- 0% de logement social
- Surface commerciale en rez-de-chaussée (185 m²)
- Début des travaux à l'automne 2021
- Placette publique rétrocédée à la ville pour 1€ symbolique

C. Les actions à venir

#Urbanisme :

Des procédures nécessaires pour mener à bien un projet d'intérêt général :



1	Estienne d'Orves	Résidence sénior
2	Foch	Requalification commerce et logement
3	Angle Brossolette/Foch	Logements neufs et réaménagement de la rue
4	Mairie	Restructuration mairie annexe et CTM
5	Duru	Réhabilitation de l'habitat, logements neufs et accès à l'école
6	Gare	Développement économique
7	Rue du Bac	Réhabilitation de l'habitat

■ Lots concernés par les deux procédures
■ Lots concernés par la mise en compatibilité du PLU

Le tableau ci-dessus montre les actions qui vont être menées sur les secteurs prioritaires évoqués précédemment par M. le Maire.

Les deux procédures, en matière d'urbanisme, (en couleur sur le plan ci-dessus) qui vont être mobilisées par la ville afin de mener à bien ces projets, sont les suivantes :

Délimitation d'un secteur de renouvellement urbain (pastillage):

- Objectif : Autoriser la construction de logements neufs en zone du Plan d'Exposition au Bruit d'Orly (zone où la construction n'est pas censée être autorisée)

Mise en compatibilité du PLU :

- Objectifs : Permettre la réalisation des projets nécessaires
- Impacts significatifs sur le PLU d'Ablon :
 - Mieux adapter les règles de stationnement aux besoins ;
 - Souplesse sur les règles d'implantations par rapport aux limites ;
 - Pas de modification des hauteurs de construction ;

#Commerces :

Création d'une charte pour les devantures commerciales

- Objectif : Harmoniser les vitrines de la Rue du Bac
- Permanences d'un architecte en mairie une fois par mois
- Présentation de la charte aux commerçants en septembre 2021



Des aides aux travaux pour les commerçants volontaires

- Objectif : Accompagner les commerçants dans la mise en valeur de leurs vitrines
- Aide sous réserve de respecter des critères précis dans la limite de 30% max de la dépense TTC (avec un plafond de 7 000 € par établissement) en partenariat avec la Métropole du Grand Paris
- Lancement de la campagne d'aide en septembre 2021

Un accompagnement des commerçants par la CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie)

- Objectif : Aider les commerces d'Ablon à améliorer leur visibilité notamment sur Internet.
- Partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie
- Prise de contact avec les commerçants dès juin 2021 (visite par la CCI des différents commerces entre le 14 et le 18 juin 2021)
- Accompagnement de la CCI dès septembre 2021



#Habitat :

Des aides aux propriétaires pour la rénovation de leurs logements

- Objectifs : Accompagner les propriétaires individuelles pour leur rénovation énergétique et l'amélioration de leurs logements
- « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » en partenariat avec l'ANAH
- Lancement des actions à l'automne 2021



Des aides aux copropriétés en difficulté

- Objectif : Accompagner les copropriétés dans leurs difficultés de gestion et à la réalisation de travaux collectifs
- Lancement des actions à l'automne 2021

>> Désignation de l'opérateur de la convention à l'automne 2021 qui contactera les propriétaires et copropriétés concernées par cette convention

Des aides aux propriétaires de maisons individuelles: Dispositif DOREMI

- Objectif : Améliorer grandement les performances énergétiques des maisons individuelles avec des groupements d'artisans formés spécialement,
- Prise de renseignement dès juillet 2021

À travers ces 3 volets (urbanisme, commerces et habitat), la mairie compte grandement améliorer le centre-ville d'Ablon.

Les Prochaines étapes :

Les dates de ce calendrier prévisionnel pourront être amenées à être modifiées en fonction des avancées des différentes étapes :

Juin 2021 :

- Réunion publique
- Critérisation des subventions pour la rénovation des devantures commerciales
- Lancement de l'accompagnement CCI

Dernier trimestre 2021

- Aide aux commerçants
- Lancement de l'accompagnement rénovation de l'habitat

1^{er} semestre 2022 :

- Enquêtes publiques pour les procédures réglementaires

2nd semestre 2022 :

- Aboutissement des procédures d'urbanisme
- Amélioration de la rue du bac

Les procédures réglementaires exposées ci-dessus sont celles présentées précédemment par Benoît OLIVIER (l'une pour délimiter un nouveau secteur urbain dans la zone du Plan d'Exposition au bruit d'Orly, la deuxième pour rendre compatible le PLU avec ces projets). Ces deux procédures sont portées par l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre mais il sera possible de passer par la mairie d'Ablon-sur-Seine pour y participer.

3. Échanges avec les participants et conclusion

A. Échanges avec les participants

#Aménagement du centre-ville

Intervention	Question	Éléments de réponse
<p><i>“Je salue le travail qui a été fait. (...) on aimerait bien vieillir à Ablon (...)”</i></p> <p><i>On a aujourd’hui des difficultés en matière de stationnement. Systématiquement, les gens de la rue Pierre Brossolette sont stationnés dans notre rue (Maréchal Foch).”</i></p>	<p>Quelle gestion pour le stationnement dont le manque est déjà palpable aujourd’hui ?</p>	<p>Benoît OLIVIER répond que chaque construction doit prendre en compte et créer le nombre de stationnement nécessaire à son bon fonctionnement : il n’y aura donc pas de voitures supplémentaires à stationner dans la rue.</p> <p>Le service est conscient de la difficulté du stationnement à Brossolette : certains appartements n’ont pas de stationnement ce qui crée une sur-occupation du stationnement dans la rue.</p>
<p><i>“On a aujourd’hui une hauteur égale ou iso-égale pour tous les bâtiments de la rue du Maréchal Foch, ce qui crée une harmonie en termes de hauteur et de recul par rapport à la rue”</i></p>	<p>Quelles sont la hauteur et l’implantation du nouvel immeuble qui va être construit dans ce secteur ? Vont-elles être pensées en harmonie avec les hauteurs et les implantations des bâtiments existants de la rue du Maréchal Foch ?</p>	<p>Monsieur le maire répond que des hauteurs ne peuvent être dépassées, notamment celles inscrites dans le PLU (Plan Local d’Urbanisme). Par ailleurs, aucun projet n’est retenu à ce jour pour ce secteur.</p> <p>Jean-Bernard PAUL ajoute que la hauteur du bâtiment sera modérée. Ce projet permettra aussi de résoudre la difficulté d’entrée des bus sur la place de la Gare en leur donnant plus d’espace. Dans tous les cas, la mairie se positionne pour préserver le patrimoine d’Ablon tout en devant prendre en compte la question de la rentabilité immobilière pour le constructeur.</p> <p>Benoît OLIVIER précise qu’il n’est pas prévu de modifier les hauteurs autorisées dans le PLU. Le projet s’inscrira dans la continuité des pavillons existants.</p>

“la maison est jolie, elle est typique, elle a du caractère (...) détruire une maison qui a du caractère, c’est aussi du patrimoine de la ville qui partira”

Marie-France, habitante d’Ablon en face du secteur Foch/Brossolette

Monsieur le Maire rejoint l’intervention et souligne que le bâtiment de la poste, de son côté est moins intéressant. Il est difficile de trouver des investisseurs qui porteraient un projet de réhabilitation de la maison et de construction à côté, en accord avec cette architecture préservée.

“je passe très régulièrement rue du bac à vélo, en voiture, ou à pied et je trouve qu’il y a un sentiment d’insécurité au niveau circulation (...) à toute heure de la journée”

Matthieu BERTHEUIL, habitant de Villeneuve-le-Roi, impliqué dans la vie associative d’Ablon

Avez-vous prévu de prendre en compte les problèmes de sécurisation dans le futur projet de la rue du Bac (déplacements doux et automobiles) ?

Monsieur le Maire rejoint cette intervention : la rue du Bac est très passagère. Cela participe aussi à son attractivité notamment pour la desserte des commerces. Néanmoins, c’est une voirie départementale, la commune n’en a pas la maîtrise : un travail pourrait se faire conjointement avec le département. C’est un axe important car il relie le Val-de-Marne et l’Essonne.

Benoît OLIVIER répond qu’il est prévu que la commune se rapproche du département afin de faire des aménagements. Néanmoins, le projet du secteur rue du Bac intègre cette problématique, notamment en créant du lien entre la rue et la Seine.

“on pensait qu’il allait y avoir un cabinet médical”

Marie-France, habitante d’Ablon en face du secteur Foch/Brossolette

Monsieur le Maire rebondit en disant que ce projet était effectivement porté par la mairie mais qu’aucun médecin ou organisme n’a répondu ou montré son intérêt pour l’implantation d’une maison médicale à cet endroit. On pourrait l’envisager au niveau de la rue Pierre Brossolette avec la résidence sénior.

Benoît OLIVIER ajoute que la mairie a essayé d’être aidée par l’Établissement Public Territorial pour l’installation d’une maison médicale, mais le projet n’a pas abouti.

Une des hypothèses de travail est d’ajouter une surface dédiée à une activité médicale au sein du projet de construction à l’angle Brossolette/Foch. En tous les cas, le besoin médical a été repéré au travers des études menées et la mairie va essayer d’en implanter.

#Dynamisation des commerces

Intervention	Question	Éléments de réponse
<p><i>"L'idée du restaurant, c'est excellent, parce que ça manque "</i></p>		
<p><i>"On n'est pas client du snacking, pizzas et autres"</i></p> <p><i>"Le commerce se restructure partout, il n'y a plus de marchands de vêtements ou de chaussures, il faut qu'on évolue avec cela aussi"</i></p> <p><i>"Moi je serai plus demandeur d'une surface d'alimentation qui soit un peu plus grand que le petit coccinelle qu'on a"</i></p> <p><i>"Je fais mes courses à pied"</i></p> <p>Marie-France, habitante d'Ablon en face du secteur Foch/Brossolette</p>		<p>Monsieur le Maire répond que les demandes des ablonnais sont écoutées. Par exemple, certains demandent une poissonnerie, mais cela n'est pas viable sur une commune de la taille d'Ablon. Il en va de même pour une librairie ou encore un pressing.</p> <p>La question du poids des grandes surfaces par rapport aux petits commerces est soulevée.</p> <p>Jean-Bernard PAUL ajoute que le premier responsable de la perte des commerces est notre propre comportement, les commerces que l'on fréquente.</p> <p>Pour que les commerces d'Ablon soient fréquentés, il faut qu'ils soient divers et nombreux : les personnes ne se déplacent pas pour un seul commerce.</p> <p>La mairie peut intervenir en facilitant l'implantation d'un commerce mais aussi en essayant de suggérer des groupements intelligents d'activités.</p>

#Amélioration de l'habitat

Intervention	Question	Éléments de réponse
<p><i>"C'est très intéressant que vous puissiez donner de l'argent à des gens qui ont des difficultés pour rénover leur bien"</i></p> <p><i>"Je pense toujours à cette entrée de ville (à l'angle Foch et Bac), c'est vrai qu'elle est importante, il faut arriver à la valoriser. Le bâtiment est abîmé et savoir qu'il va faire l'objet d'une rénovation ça nous fait plaisir"</i></p>		<p>Jean-Bernard PAUL souligne que la mairie s'efforce de mettre en place des aides à la rénovation. Dans le cadre de rénovation d'habitations en très mauvais état, ces aides peuvent être significatives : jusqu'à près de 60% du prix l'intervention.</p> <p>Par contre, il arrive que les propriétaires ne soient pas en mesure de payer les 40% restants. La mairie va réfléchir à des mécanismes pour que les rénovations aient lieu.</p> <p>Benoit OLIVIER précise que le système est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un système coercitif pour imposer les travaux lorsqu'ils sont jugés nécessaires ;

Marie-France, habitante
d'Ablon en face du secteur
Foch/Brossolette

- un système d'aide pour accompagner les propriétaires dans leur rénovation.

Par rapport à l'îlot Foch, l'idée est de permettre son agrandissement en hauteur (1 étage en plus), et les propriétaires profiteraient des travaux pour rénover tout le bâtiment.

Monsieur le maire ajoute qu'au sujet des entrées de ville, la SNCF a sollicité la ville au sujet d'un bâtiment à rénover.

B. Conclusion

Éric GRILLON, maire d'Ablon-sur-Seine :

Tous les participants sont remerciés bien que leur faible nombre soit souligné.

La mairie avait déjà communiqué au sujet de la revitalisation du centre-ville et certains habitants avaient posé des questions.

L'idée de cette réunion publique portée par la mairie et ses services était aussi de partager avec les habitants l'enthousiasme et la façon de voir l'avenir d'Ablon.

Les études menées permettent d'anticiper sur les 15 voire 20 années à venir. Le travail déjà effectué sur les équipements publics (sportifs, culturels, salles de classe...) est palpable.

"Une ville qui n'évolue pas, c'est une ville qui se meure"

Ablon a des bâtiments remarquables, comme évoqué lors de la réunion, mais il existe aussi des enjeux urbanistiques et la ville a besoin d'évoluer.

La mairie met tout en œuvre pour soutenir les évolutions positives et ainsi faire en sorte qu'Ablon reste la ville très agréable qu'elle est.

II. Autres modalités de concertation

- Information des ablonais et porteurs de projets éventuellement intéressés pendant les échanges avec le Service Urbanisme.

- Informations dans le journal d'informations municipales l'Ablonais :

- *L'Ablonais* n° 40 (novembre, décembre 2020) : Pages 13,14 et 15 (gros dossier)
- *L'Ablonais* n° 42 (juin, juillet, août 2021) : Page 9
- *L'Ablonais* n° 43 (septembre, octobre, novembre 2021) : Page 13

- Insertion d'une page expliquant les projets sur le site internet de la ville

- Dossier de présentation des projets et un registre de concertation mis à disposition des habitants pour recueillir leurs observations (aucunes remarques à ce jour).